

Grille de sélection – AMI labellisation AARC

Critères de sélection (critères éliminatoires en cas de note inférieure à la moyenne sur le critère)	Sous-critères	Note
Sur l'élément territorial	Cohérence du territoire selon les enjeux pédoclimatiques ou de filière	/10
	Cohérence de la taille du territoire vis-à-vis des actions envisagée et du partenariat	
	Territoire particulièrement concerné par les enjeux d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique (enjeu repéré par la COP régionale, le plan de filière, le SCOT, PCAET...) ou des enjeux de gestion de la ressource en eau (Plan eau,...)	
Respect du projet de filière pour des productions agricoles déterminées	Filière(s) bien définie(s) sur le plan économique et avec un lien entre elles explicite (si plusieurs filières choisies)	/10
	Le territoire concentre une partie au moins des étapes de la chaîne de production de l'aval (transformation, stockage, expédition, distribution etc.)	
	Prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur de la ou des filières, qu'elles soient au sein du territoire ou en partie à l'extérieur	
	Prise en compte des effets éventuels sur les autres filières du territoire	
	Les projets présentés dans le cadre de la démarche AARC présentent une pertinence économique et un modèle économique rémunérateur par exemple via la rémunération de la qualité du produit, des services environnementaux (exemples : inclusion dans une démarche label bas carbone, prime filière, valorisation dans la commercialisation en vente directe...)	
Sur la composition multi- acteurs	Inclusion de partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur	/10
	Inclusion de partenaires externes (collectivité, chambre d'agriculture, agence de l'eau, autres)	
	Vision climatique territoriale partagée et claire Échanges préalables entre les acteurs du territoire sur les données du diagnostic climatique et des conséquences du changement climatique sur le territoire	
	Cohérence et qualité des partenaires choisis ou envisagés : diversité des partenaires de niveau local, dont collectivité locale, compétences de	

	<p>chacun des partenaires et complémentarité, représentativité des différents maillons de la filière actée ou envisagée dont implication de l'amont agricole et de l'aval impératifs</p> <p>Gouvernance partagée au niveau local et transparence entre les partenaires du projet - Modèle de gouvernance bien défini ou envisagé</p>	
<p>Sur la poursuite d'objectifs d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique et de gestion de la ressource en eau</p>	<p>Objectif(s) sur l'adaptation et/ou l'atténuation et/ou gestion de la ressource en eau clairement définis et articulation impérative avec la gestion de la ressource en eau.</p> <p>Démonstration du lien de remédiation entre les objectifs d'adaptation et/ou d'atténuation et de la gestion de la ressource en eau et l'objectif et la mise en œuvre du projet.</p> <p>Recherche de co-bénéfices sur d'autres thématiques environnementales (santé des sols, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, protection et restauration de la biodiversité, économie circulaire, bouclage du cycle de biomasse...)</p> <p>Indicateurs définis ou envisagés (quantitatifs ou qualitatifs) sur les volets atténuation et/ou adaptation et gestion de la ressource en eau. Exemples : émissions de GES, carbone stocké, volume d'eau prélevé, % d'autonomie fourragère des exploitations...</p> <p>Qualité du diagnostic scientifique et territorial sur lequel se base le projet</p> <p>Cohérente avec les travaux des volets climatiques des COP territoriales, notamment la trajectoire de référence au changement climatique (TRACC), avec les plans nationaux (tels que le plan Eau) et les schémas locaux (SDAGE ; SAGE ; PTGE le cas échéant), ainsi qu'avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les contrats de relance et de transition écologique ou contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE)</p>	<p>/10</p>
<p>Qualité de la feuille de route</p>	<p>Description et cohérence du plan de financement, dépenses cohérentes vis-à-vis des actions prévues si déjà identifiés.</p> <p>Capacité des porteurs de projet à mettre en place les actions (compétences, taille, organisation).</p>	<p>/10</p>
<p>Total/ 50 points</p>		